

## Entretien accordé par Roland Dumas à la télévision suédoise (14 juin 1991)

**Légende:** Le 14 juin 1991, lors d'un entretien accordé à la télévision suédoise, Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères, commente la demande d'adhésion de la Suède aux Communautés européennes.

**Source:** La politique étrangère de la France. Textes et documents. dir. de publ. Perrier de la Bathie. Mai-Juin 1991. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse.

**Copyright:** (c) La Documentation française

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/entretien\\_accorde\\_par\\_roland\\_dumas\\_a\\_la\\_television\\_suedoise\\_14\\_juin\\_1991-fr-197c75e7-8e57-495e-824f-e76f80c381fc.html](http://www.cvce.eu/obj/entretien_accorde_par_roland_dumas_a_la_television_suedoise_14_juin_1991-fr-197c75e7-8e57-495e-824f-e76f80c381fc.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Entretien accordé par Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, à la télévision suédoise (14 juin 1991)

*Q - Un pays candidat à la CEE doit-il accepter l'acquis communautaire ?*

R - Chaque candidature est un cas particulier. L'entrée de l'Espagne et du Portugal a donné lieu à de très longues négociations, ensuite on a prévu une période transitoire de 7 ans qui dure encore. C'est seulement au bout de cette période que le pays est de plain-pied dans la Communauté. Pour un pays comme la Suède, lorsqu'elle aura fait sa demande et que la procédure aura suivi son cours, j'imagine assez bien les choses de la même façon. Vraisemblablement, rien ne pourra se produire avant 1993, puisque nous sommes embarqués dans l'affaire du marché unique, ensuite il faudra ouvrir des négociations qui prendront le temps qu'il faut, puis ces dernières détermineront s'il faut prévoir une période transitoire ou pas.

*Q - Dans quel délai peut-on prévoir l'admission de la Suède dans la Communauté ?*

R - Il ne faut pas faire de pronostic de cet ordre. En tout cas, il ne peut rien se passer avant 1993 - je le répète. La période de temps qui s'écoulera entre juin 1991 et janvier 1993 pourrait être mise à profit pour entamer les procédures préalables : l'avis de la Commission, l'étude de la Commission, et ensuite le renvoi au Conseil pour commencer les négociations. C'est par exemple l'état actuel de la procédure avec l'Autriche, qui est dans la même situation, et a formulé une demande. J'étais à la présidence à l'époque, j'ai transmis immédiatement la demande à la Commission pour qu'elle donne son avis, comme le veut le Traité de Rome, cet avis est en cours de rédaction et sera connu prochainement.

Les procédures sont obligatoirement celles-ci. Je répète, politiquement, et pour les raisons économiques aussi, rien ne sera envisagé avant 1993, après cette date-là, les choses pourront reprendre leur cours.

*Q - Comment concilier une demande d'adhésion de la Suède avec sa situation de neutralité ?*

R - C'est un problème délicat, dont nous avons eu déjà à connaître à propos de l'Irlande qui est quand même dans la Communauté, et dont il va être question avec l'Autriche puisque l'Autriche a également un statut similaire et qui se poserait donc avec la Suède. J'ai l'impression que le débat n'est pas encore arrivé à son terme en Suède même, puisqu'il y a discussion entre les partis politiques qui décideront de l'orientation de la demande et de la date de dépôt de cette demande. Il faudra prendre la situation telle qu'elle sera à ce moment-là, mais à mes yeux - je parle pour la France - compte tenu des éléments que je viens de citer, notamment du cas de l'Irlande, il n'est pas incompatible, dans l'état actuel des choses, d'avoir un pays qui ait un statut particulier.

Mais, faisons bien attention au fait que de la Communauté va continuer à avancer. A la fin de cette année, les conférences intergouvernementales auront terminé leurs travaux, la Communauté s'oriente vers une politique étrangère commune, une politique de sécurité et de défense commune, il faudra donc tenir compte de cette avancée-là de la Communauté. A quel moment la Suède s'intégrerait dans cette procédure-là, nous ne le savons pas encore. Il est évident que cela posera un problème, mais - je répète - ce n'est pas un problème insoluble.

*Q - Il faut donc bien que la Suède accepte les projets d'avenir de la Communauté, lorsqu'elle fera sa demande ?*

R - Il faut qu'elle en tienne compte en tous cas, ce serait une erreur de ne pas le faire, de même qu'elle doit tenir compte de l'acquis communautaire. Un pays qui entre dans la Communauté ne peut pas demander que l'on modifie les règles de la Communauté, ce n'est pas convenable.

Ce que l'on peut faire, c'est ce qui a été fait avec l'Espagne et le Portugal, aménager des périodes de transition de façon à ce que le pays s'adapte à la Communauté et après puisse entrer de plain-pied et être « partenaire plein » si je puis dire.

*Q - La France a proposé le développement d'une politique étrangère commune dans tous les domaines, défense, sécurité... ?*

R - Ajoutez à cela aussi une politique économique et monétaire, nous aurons en principe décidé à la fin de l'année du processus d'intégration financière et monétaire avec une banque centrale et une monnaie unique. C'est soumis à bien des modalités, tout le monde n'est pas encore d'accord, cela se fera sur plusieurs années, mais c'est quand même la direction prise par la Communauté.

Donc, tout pays qui veut adhérer doit tenir compte de cette dynamique-là.

*Q - Faut-il que la Suède s'habitue à ne plus être un pays neutre ?*

R - Plusieurs facteurs vont intervenir. D'abord, la proposition franco-allemande concernant l'union politique sera sans doute acceptée par une majorité de pays de la Communauté, mais comment cela va se traduire, il est encore trop tôt pour le dire. Deuxièmement, les phénomènes dits de neutralité n'ont plus la même signification qu'il y a quelques années, quand il y avait l'affrontement des blocs. Etre neutre dans l'affrontement de deux blocs avait une signification, y compris une signification militaire. Aujourd'hui, l'ordre mondial a changé, il ne repose plus sur des équilibres de la terreur, il y a eu la CSCE, à laquelle la Suède a participé. Un ordre nouveau se met en place et la notion de neutralité n'aura plus la même signification que par le passé ; les Suédois peuvent très bien en tenir compte, c'est leur affaire, s'ils considèrent que cela est de nature à faciliter leur entrée dans la Communauté, pourquoi ne le feraient-ils pas, puisque il est moins gênant aujourd'hui de n'être plus neutre.

*Q - Craignez-vous que l'entrée des pays nordiques - Suède, Norvège, Finlande - freine vos projets de politique de défense et de sécurité commune ?*

R - Il n'est pas souhaitable de développer des Communautés à plusieurs vitesses parce que la Communauté doit tendre quand même vers la construction d'un ensemble homogène ; c'est vrai sur le plan économique, agricole, financier, cela devrait le devenir sur le plan politique, au plan de sécurité. Il ne faut pas qu'il y ait trop de disparités, sinon, nous ne ferons pas l'Europe, on va refaire un kaléidoscope des différents pays à l'intérieur du vieux continent. La philosophie même de la construction européenne c'est l'homogénéité, c'est de faire que le vieux continent - 340 millions d'habitants aujourd'hui et près de 400 millions dans un certain temps - permette la libre circulation des gens, la liberté de capitaux, la libre installation, les frontières extérieures - par conséquent une politique étrangère commune et une politique de sécurité.

Ce n'est pas vers l'Europe à deux vitesses qu'il faut s'orienter, mais bien plutôt vers les notions nouvelles qui vont résulter de l'ordre mondial et de l'ordre européen nouveau. Entre Européens, pouvons-nous créer quelque chose d'homogène qui soit en perspective un Etat fédéral, par exemple, à la mesure du continent. La Suède est-elle capable de se transformer en fonction de cela pour y avoir sa place ? Je le souhaite car la vocation de la Suède est d'être dans l'Europe communautaire, le Traité de Rome dit que tout pays européen a vocation à entrer dans la Communauté. On ne peut pas être plus clair. Il faut qu'il y ait une demande, il faut que cette demande soit acceptée, que les conditions coïncident.

[...]